



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 12 mars 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. **Gobé** Alain, Maire.

Etaients présents : M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Lemaître** Jérôme, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, M. **Jacquin** Laurent, Mme **Marie** Jessica

Absents excusés : M. **Charuel** Vincent donne pouvoir à M. **Richard** Thierry, Mme **Peyrol** Delphine donne pouvoir à M. **Gobé** Alain

Absent : M. **Jacquin** Laurent (arrivée à 19h18)

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

M. **Leguédois** Louis a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Réf : 2021 - 013

Objet de la délibération : Délibération relative au remboursement de la location de la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire,

Suite à la fermeture des bâtiments publics en raison l'épidémie Covid 19, il est proposé de rembourser des locations qui avaient été reportées en 2021 et qui n'ont pas pu avoir lieu. Ce remboursement s'élève à 450 euros (famille Marie).

Par 14 voix pour, la demande de remboursement est validée.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 014

Objet de la délibération : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial

M. **Gobé** expose aux membres présents de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique territorial permanent à temps non complet (5 heures hebdomadaires) afin d'y ajouter l'entretien de l'église (1 heure hebdomadaire).

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu le 25 mars 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour de :

- la suppression, à compter du 1^{er} mai 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (5 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (6 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 015

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que chaque année le taux des taxes directes locales doit faire l'objet d'un vote.

Cette année, en remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale (disparue au bénéfice de 80% des contribuables), les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Ainsi, la lisibilité pour le contribuable sera améliorée car le bloc communal percevra la totalité de cette taxe, dont il maîtrisera le taux.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental du Calvados de TFB (22.10 %) qui viendra s'additionner au taux communal.

Exemple pour Esquay notre dame :

Taux communal de la T.F.P.B. de 2020 :	21,42 %
Taux du département de la T.F.P.B. de 2020 :	48,03 %
Taux communal de référence de la T.F.P.B. de 2021 :	43,52 % (21,42 + 22,10)

M. le Maire présente les taux des contributions directes locales de 2020 :

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES DE 2020	
Taxe d'habitation	20,26 %
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,42 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	48,37 %

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et les Propriétés Non Bâties. Les taux pour 2021 proposés sont les suivants :

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021	
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	43,52 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	48,37 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, de voter les taux proposés ci-dessus pour l'année 2021, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent. Pour la 7^{ème} année consécutive, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Arrivée de M. **Jacquin** Laurent à 19h18.

Réf : 2021 - 016

Objet de la délibération : Vote du budget 2021

M. **Osmont** prend la parole et présente le budget aux membres présents. Les travaux prévus au budget de 2021 sont détaillés.

En recettes de fonctionnement :

- 002 excédent antérieur reporté = 234 754.45
 - 013 Atténuation de charges = 10 000.00
 - 70 Produits des services = 60 800.00
 - 73 Impôts et taxes = 388 176.00
 - 74 Dotations, subventions = 279 282.55
 - 75 Autres produits de gestion = 3 500.00
 - 76 Produits financiers = 5.00
- TOTAL = 976 518.00 euros**

En dépenses de fonctionnement :

- 011 Charges à caractère général = 209 052.00
 - 012 Charges du personnel = 313 200.00
 - 014 Atténuation de produits = 1 368.00
 - 022 Dépenses imprévues = 10 000.00
 - 023 Virement à la section d'investis. = 257 378.00
 - 65 Autres charges de gestion = 131 734.00
 - 66 Frais financiers = 30 136.00
 - 67 Charges exceptionnelles = 450.00
 - 73 Impôts et taxes = 23 200.00
- TOTAL = 976 518.00 euros**

En recettes d'investissement :

- 021 Virement de la section de fonct. = 257 378.00
 - 10 Dotations = 83 254.72
 - 13 Subventions d'investissement = 161 000.28
- TOTAL = 501 633.00 euros**

En dépenses d'investissement :

- 001 Report an dernier = 33 254.72
- 020 Dépenses imprévues = 5 000.00
- 16 Emprunts et dettes (rbt capital) = 104 074.00
- 20 Immobilisations incorporelles = 32 050.00
- 21 Immobilisations corporelles = 327 254.28

TOTAL = 501 633.00 euros

Le budget est donc équilibré en fonctionnement à la somme de 976 518.00 euros et en investissement à la somme de 501 633.00 euros.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 017

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR) - travaux de réfection de la toiture de l'église et la fourniture et pose d'abat-sons.

En prévision de certains investissements en 2021, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour des investissements qui consistent en la réfection de la toiture de l'église pour un montant de 32 901,00 euros HT (39 481,20 euros TTC) et la fourniture et pose d'abat-sons pour un total de 19 085,00 euros HT (22 902,00 euros TTC)

Cette somme sera inscrite au budget 2021 en section investissement.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 – 018

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR) – Fourniture et pose de jeux pour l'école

En prévision de certains investissements en 2021, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour des investissements qui consistent en l'achat de jeux pour l'école pour un montant de 12 065.00 euros HT (14 478.00 euros TTC).

Cette somme sera inscrite au budget 2021 en section investissement.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 019

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la protection du patrimoine - Travaux de réfection de la toiture de l'église et fourniture et pose d'abat-sons

M. Gobé souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise (32 901,00 euros HT - 39 481,20 euros TTC) et la fourniture et pose d'abat-sons (19 085,00 euros HT - 22 902,00 euros TTC).

Cette subvention est demandée dans le cadre de la protection du patrimoine. Le montant des travaux s'élève 51 986.00 euros HT soit 62 383.20 euros TTC

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 – 020

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention (amendes de police) – Réfection de la rue du Stade

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : Travaux de réfection de la Rue du Stade

Les travaux envisagés permettront d'assurer la réfection de la rue du stade, remplacement des canalisations d'eau, nouveaux trottoirs, nouvelles places de parking, déplacement d'un candélabre, remplacement d'un poteau incendie

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 101.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 101.000 € H.T, S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement, AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 – 021

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention (Aide aux petites communes rurales – APCR) - Réfection de la rue du Stade

M. le Maire informe le conseil qu'une subvention APCR peut être sollicitée pour les travaux de réfection de la rue du Stade. Cette subvention est versée par le Conseil Départemental. Les travaux envisagés sont : remplacement des canalisations d'eau, nouveaux trottoirs, nouvelles places de parking, déplacement d'un candélabre, remplacement d'un poteau incendie. Le coût total estimatif (H.T.) du projet global est de 101.000 € HT ;

Un contrat de 2 ans est demandé au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales correspondant à une aide annuelle plafonnée à 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 101.000 € H.T, S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2021 et les inscrire au budget en section d'investissement, AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour l'opération susvisée.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 – 022

Objet de la délibération : Délibération : Adhésion de la commune de May sur Orne au SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon)

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 22 Février 2021, la commune de May sur Orne a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2021.

Dans sa séance du 6 avril 2021, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion de la commune de May sur Orne au SIGRSO avec effet au 01/09/2021.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Rue du stade : une réunion est prévue le jeudi 29 avril à 15h30 (travaux prévus pour le dernier trimestre 2021),
- Rue des Perdrix : des devis ont été demandés pour poser des coussins berlinois,
- Les Vallons d'Esquay : il reste encore quelques travaux, pose de candélabre, bordure de trottoirs...

Commission scolaire :

- Accueil des enfants de parents prioritaires la semaine du 6 au 9 avril : cela a concerné trois familles
- Dérogation scolaire :
 - o réception d'un courrier d'une famille domiciliée sur la commune qui a un enfant né le 1^{er} janvier 2019. L'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle est réglementé par la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012. Afin de répondre à cette réglementation, des besoins spécifiques aux "tout petits" sont nécessaires tels que des locaux, du matériel adaptés et des personnels dédiés. Notre école n'est pas en mesure actuellement d'accueillir les enfants de moins de 3 ans dans les conditions requises.
 - o Enfants domiciliés hors commune : la commission ne souhaite pas prendre les enfants habitant hors commune et les enfants n'ayant aucun représentant légal habitant la commune -> Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour statuer sur les critères d'inscription à l'école.

Commission communication :

- la lettre d'information « Comm'Esquay » a été distribuée début avril
- Site internet : le devis s'élève à 2 312.40 euros TTC (comprenant site, hébergement, maintenance, application mobile, accompagnement). Reste à choisir le thème du site.

Commission fêtes et cérémonies :

- Chasse aux œufs : en raison de la situation sanitaire, elle a été annulée. Les chocolats pour les enfants vont être distribués lors d'une permanence à la mairie le samedi 17 avril 2021 entre 10h00 et 12h00. Le tirage au sort des dessins se fera le même jour,
- Chocolats pour les anciens : La distribution des chocolats pour les plus de 75 ans va être faite courant avril par les membres de la commission,
- La commission travaille actuellement sur l'organisation d'un concours des maisons fleuries,
- Une campagne de vaccination a été effectuée pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Des unités mobiles ont été mobilisées dans les communes environnantes (Sainte-Honorine du Fay, Laize-Clinchamps, Evrecy).

Commission du personnel :

- Un jeune homme a été recruté en contrat à durée déterminée pour aider les adjoints techniques et faire la traversée de route pendant la période scolaire.
- Emplois d'été : les jeunes âgés entre 16 et 18 ans ont jusqu'au 30 avril pour déposer leur candidature. Les entretiens se feront au mois de mai.

* * * *

Questions et/ou observations diverses :

M. Jacquin Laurent :

Des travaux de débernage ont été effectués par le Conseil Départemental sur la route qui va vers Vieux. M. Jacquin trouve cela assez dangereux si une voiture fait fausse route.

M. Osmont Gilles :

Cérémonie du 8 mai. Un dépôt de gerbe sera effectué à 9h45 au monument aux morts à Esquay notre dame.

M. Richard Thierry :

Dans le cadre des élections Départementales et régionales, le Préfet du Calvados a demandé l'avis du Maire et de ses adjoints pour un éventuel report des élections. Qu'est-ce qu'il en ressort ? **M. Gobé :** Certains maires ont pris le parti de ne pas répondre, d'autres souhaitent conserver les dates. M. Gobé souhaite le report des élections en raison de la complexité des mesures sanitaires à mettre en place étant donné que les deux élections auront lieu le même jour au même endroit...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h23.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 14 avril 2021.

Esquay Notre Dame, le 14 avril 2021

Le Maire,

